Economies et Sociétés, série Oeconomia, 2005

Carl Menger et la méthodologie de l'économie politique*

Robert Nadeau

Département de Philosophie
Université du Québec à Montréal

* Ce texte est la version révisée d'une communication présentée à l'atelier de travail sur Carl Menger qui eut lieu au CREUSET de l'université de Saint-Etienne le 4 février 2003. Pour en établir la version finale, j'ai grandement bénéficié des remarques de deux rapporteurs anonymes, que je remercie très sincèrement. Je remercie également le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ainsi que le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture pour le soutien financier accordé.

VISIT…

LANZAROTE Caliente.COM

RÉSUMÉ

Carl Menger et la méthodologie de l'économie politique

Émergeant dans le contexte polémique du Methodenstreit de 1883 ayant opposé Carl Menger à Gustav Schmoller, la "méthodologie de l'économie politique" (c'est son expression) du fondateur de l'Ecole de Vienne mérite d'être exposée et analysée pour elle-même. Après avoir rapidement décrit le contexte global dans lequel prend place la réflexion méthodologique de Menger, j'examine les objectifs explicites que Menger assigne à son entreprise épistémologique. Puis j'expose l'idée centrale sur laquelle repose cette doctrine philosophique, à savoir celle de "loi économique exacte". Cette analyse fait clairement apparaître le caractère non-réaliste, non-empiriste et anti-inductiviste de l'épistémologie de Menger en matière de "théorie économique exacte". Sur cette base, j'avance alors une nouvelle interprétation de la méthodologie économique de Menger, mettant en avant l'idée que la découverte des lois de l'économie pure passe chez lui par le développement d'une approche hypothético-déductiviste stricte, fondée sur la nécessité des "lois de la pensée" (le cas de la loi de la demande telle que logiquement analysée par Menger est examiné en guise d'illustration), et qui se présente sous les traits de ce que l'on appellerait aujourd'hui la "méthode axiomatique".

ABSTRACT

Carl Menger and the Methodology of Political Economy

After having published in 1871 his "revolutionary book" (Hayek) under the title Grundsätze der Volkswirthschaftslehre, Carl Menger came to grips with the German economists of the Historical School, represented at the time by Gustav Schmoller. He indeed published in 1883 his Untersuchungen über die Methode der Sozialwissenschaften und der Politischen Oekonomie insbesondere, a book in which he presented a new "methodology of Political Economy" (as he himself writes) explicitely disposing of the historical method as being inadequate for exact theoretical research. In this paper, I first shortly relate the global context in which the publication of this second book took place. I then go on to examine the crucial Mengerian idea of an "exact economic law", which Menger strongly contrasts with the nowadays very common idea of a simple "empirical law" or statistic regularity. The third section of the paper develops an argument tending to show that what Menger had in mind with his strictly hypothetico-deductivist approach to "pure economic science" (his phrase) is what would be called today the "axiomatic method". The case of the law of demand as logically scrutinized by Menger is examined to illustrate this point.

Mots clefs : méthodologie de l'économie politique, épistémologie économique, loi économique exacte, méthode axiomatique, approche anti-inductiviste.
Key words : Methodology of Political Economy, economic epistemology, exact economic law, axiomatic method, anti-inductivist approach.

JEL Classification: B25, B41, B53

Introduction

Carl Menger est l'auteur de deux ouvrages marquants. Le premier, datant de 1871 (v. Menger 1871), est un traité de théorie économique (que Menger avait d'abord projeté de compléter par des recherches supplémentaires pour le rendre plus systématique et complet) dont on a dit qu'il avait contribué, en convergence avec les recherches de Jevons, d'une part, et de Walras, d'autre part, à jeter les bases du paradigme néo-classique, dont la pierre d'assise est sans contredit la théorie de l'utilité marginale décroissante[1]. Le second, publié en 1883 (v. Menger 1883), est un essai sur la méthodologie des sciences sociales et plus particulièrement, comme l'écrit Menger lui-même, d'épistémologie et de méthodologie économique. Menger écrivit expressément cet ouvrage pour clarifier les tenants et aboutissants des positions théoriques qu'il fut amené à prendre et à élaborer douze ans plus tôt. Ces deux ouvrages au statut très différent n'ont plus pour nous exactement la même utilité ou le même inttérêt : s'il est tout à fait pensable et acceptable que le traité de 1871 soit considéré par les économistes de l'heure comme daté et dépassé, puisque c'est certainement le lot de tout traité scientifique toutes disciplines confondues que d'en venir à être considéré comme déphasé au bout d'un certain temps, il n'en va pas de même pour les recherches méthodologiques de Menger même après plus d'un siècle. L'ouvrage de 1883 contient, en effet, des thèses philosophiques qui, même si elles prennent place aujourd'hui dans un contexte différent (nos querelles de méthode ne sont plus exactement les mêmes), n'en ont pas moins conservé toute leur pertinence.

Plutôt qu'au contexte dans lequel les analyses méthodologiques de Menger ont vu le jour, c'est au texte des *Untersuchungen* que je vais directement m'intéresser dans les pages qui suivent[2]. Le contexte historique est bien connu maintenant pour avoir fait l'objet d'études minutieuses et approfondies. Certes, les textes eux-mêmes sont aujourd'hui beaucoup mieux

[1] William Jaffé a cependant fait voir, il y a plus d'un quart de siècle déjà, que la doctrine de ce trio d'économistes est fort hétérogène (v. Jaffé, 1976).

[2] Je me réferai au texte original paru en 1883 qui fut réimprimé en fac-similé en 1933 comme vol. II des *Collected Works of Carl Menger* édité par Hayek (v. la référence complète en bibliographie). Toutes les traductions sont de moi.

connus qu'il y a seulement quinze ou vingt ans[3]. Néanmoins, il n'y a pas actuellement de consensus arrêté sur le sens et la portée des arguments développés par Menger aussi bien en théorie qu'en méthodologie économiques. L'épistémologie économique peut encore tirer grand profit de l'étude de la pensée de Menger. Il n'est pas rare, en effet, que, dans le domaine de l'histoire des idées, l'examen du passé puisse donner lieu à une meilleure compréhension du présent. C'est avec ce postulat en tête que je m'efforcerai de réarticuler, même si trop rapidement et trop schématiquement, la contribution de Menger à la méthodologie économique.

Un mot, quand même sur le contexte. Après leur publication, les *Grundsätze* n'eurent pour ainsi dire aucun écho dans le monde germanique. Cet ouvrage, dont Hayek considère qu'il révolutionne la science économique (v. Hayek, 1981), fut pour ainsi dire pratiquement oublié par la suite (sauf peut-être par Friedrich von Wieser et par Eugen von Böhm-Bawerk, les successeurs de Menger à l'université de Vienne).[4] C'est, du reste, cette situation qui amena Menger à lancer une polémique sur le terrain de la méthodologie des sciences sociales et à ouvrir les hostilités avec les économistes de l'Ecole Historique Allemande au sujet des fondements épistémologiques de la science économique. Gustav Schmoller, considéré à l'époque comme le chef de file de cette école, fut à ce point irrité par les thèses de Menger qu'il répliqua rapidement à celui-ci, soit à peine quelques mois plus tard, dans un article d'une vingtaine de pages (v. Schmoller, 1883) dont le ton virulent et acerbe tranchait nettement avec celui qui prévalait traditionnellement dans les débats entre universitaires allemands.[5] Menger poursuivra en quelque sorte cette diatribe par la publication d'une sorte de pamphlet (v. Menger, 1883b) reprenant pour l'essentiel les arguments déjà développés dans les *Untersuchungen*, et il poussa l'outrecuidance jusqu'à envoyer un exemplaire de cette publication à Schmoller pour qu'il le recense en bonne et due forme dans le *Jahrbuch* qu'il éditait. Schmoller répondit sèchement à Menger qu'il se trouvait dans

[3] Du reste, les archives complètes de Carl Menger sont maintenant accessibles à l'université Duke (Durham, North Carolina, USA). Pour une excellente présentation de la pensée de Menger, v. Béraud 2000. Pour une analyse archidétaillée aussi bien du contexte que des textes, on consultera les travaux de Max Alter et tout particulièrement son remarquable ouvrage de 1990 (v. Alter 1990).

[4] Cette analyse se trouve bien étayée et documentée par Hayek(v. Hayek, 1968a et Hayek, 1978).

[5] Il est à noter que Schmoller republia ce texte quelque cinq années plus tard, mais après l'avoir remanié pour en atténuer le ton acrimonieux (v. Schmoller, 1888).

l'impossibilité d'en faire le compte rendu puisqu'il avait jugé bon de retourner ce pamphlet à son expéditeur. Et, pour bien marquer le coup, Schmoller reproduisit intégralement dans le *Jahrbuch* la lettre plutôt injurieuse qu'il avait expédiée à Menger par la même occasion (v. Schmoller, 1884). Voilà pour la petite histoire de ce qui fut appelé depuis lors le *Methodenstreit*, au moins dans ses origines.

Une analyse épistémologique complète et objective de cette querelle des méthodes exigerait certainement de se pencher minutieusement sur tous les textes concernés de part et d'autre, de manière à faire justice autant que faire se peut aussi bien aux arguments de Menger qu'aux contre-arguments de Schmoller (voire aux arguments d'autres économistes comme Sombart et Weber). J'entends néanmoins restreindre ici mon examen aux seules positions affichées par Menger lui-même dans cette polémique en me donnant pour but de réarticuler les arguments de Menger dans leur visée essentielle, ce qui me donnera l'occasion de proposer une lecture renouvelée de la méthodologie économique de Carl Menger. Même si l'œuvre de Carl Menger a été revisitée depuis quinze ans à la faveur de colloques internationaux et de publications collectives, et même si la pensée économique de Menger a fait l'objet de nombreuses analyses susceptibles de mettre en lumière l'une ou l'autre dimension de sa contribution à la théorie économique, je crois fermement qu'elle reste encore à découvrir en ce qui concerne les idées défendues par Menger en matière de méthologie économique. C'est cet objectif que je me donne ici.

1.- Carl Menger méthodologue polémiste

L'idée polémique centrale de Menger est que les recherches historiques comme celles dans lesquelles excellent les chercheurs de l'Ecole Historique Allemande en économie (Menger analyse en particulier les travaux de B. Hildebrand, K. Knies et W. Roscher[6]), où se trouvent minutieusement analysées et documentées les conditions sociales, politiques, juridiques et économiques prévalant dans divers pays à diverses époques, sont absolument indipensables mais insuffisantes pour remplir la tâche théorique qu'il doit revenir la science économique de remplir. Pour bien faire voir la distinction conceptuelle sur laquelle Menger se base, on pourrait présenter les choses de la manière suivante : pour lui, si l'histoire économique et sociale a une tâche

[6] V. Menger, 1883, Viertes Buch, Cap. 3, p. 209-231.

« descriptive », la science économique conçue comme une théorie de la société, pleinement comparable à ce titre à ce qu'est une science de la nature, a pour sa part une tâche « explicative ». Alors que l'analyse descriptive des faits de société est susceptible de nous donner accès à la connaissance de régularités statistiques, qui constituent des « lois empiriques » découvertes sur la base de données d'observation, l'explication des mécanismes à l'œuvre dans les diverses économies nationales passe par la mise au point d'une véritable « théorie économique » ayant pour fonction de formuler dans un système cohérent l'ensemble des « lois exactes » susceptibles de rendre compte des phénomènes économiques observables.

S'il est un point en particulier sur lequel Menger a particulièrement insisté dans ses réflexions épistémologiques concernant l'économie politique comme science, et il vaut la peine d'y insister dès le point de départ, c'est qu'on trouve dans cette discipline deux sortes distinctes de connaissances (il écrit « de vérités ») qui diffèrent entre elles du point de vue de leur « nature formelle ».[7] Cette observation est suffisante aux yeux de Menger pour recommander que l'on soit pluraliste en matière de méthologie économique, puisque les méthodes de recherche et d'analyse en ce champ disciplinaire sont d'emblée plurielles. Menger ne s'oppose donc pas le moins du monde à l'idée que l'économie politique ait pour tâche, entre autres choses, de décrire par le menu la réalité socio- et politico-économique telle que l'histoire nous la révèle, c'est-à-dire dans ses aspects structurels, fonctionnels et institutionnels les plus divers. L'économie politique a pour tâche de nous faire connaître la réalité économique phénoménale ou empirique, et cela n'est jamais mis en qustion par lui. Ce n'est pas parce que l'Ecole Historique Allemande d'économie politique s'attelle à cette tâche que Menger se croit fondé d'en critiquer la démarche, d'autant qu'elle excelle à le faire selon Menger. Là où le bât blessse, selon lui, c'est que les économistes allemands de cette école considèrent la méthode sur laquelle ils se fondent pour procéder à l'analyse historique de la réalité économique comme la seule méthode appropriée en économie politique, comme si cette méthode historique était adéquate pour remplir toute la tâche *théorique* ou explicative que doit inévitablement se donner une science sociale comme l'économie politique.

L'objectif fondamental de Menger dans son ouvrage méthodologique de 1883 est de faire avancer le débat en cours à son époque en matière de théorie économique. Ce point mérite d'être

[7] V. Menger, 1883, Vorrede, p. v-vi.

clarifié davantage et j'y insisterai donc. Conscient de la grande fertilité de la recherche philosophique dans l'identification et le traitement d'authentiques problèmes méthodologiques relevant de la théorie de la connaissance,[8] Menger projette ouvertement en 1883 de poursuivre dans cette voie et de d'assurer la fondation de ce qu'il appelle une véritable « méthodologie de l'économie politique ».[9] Certes, convient Menger, l'analyse logique ne saurait prétendre pouvoir fixer les buts de la recherche en économie politique, et c'est bien aux théoriciens de ce champ de recherche qu'il revient de le faire. Mais, insiste-t-il, l'intervention du « logicien » (c'est le terme de Menger) est indispensable si l'intention est de tirer au clair « la nature des vérités de l'économie politique », car c'est de ce point de vue que doivent être examinées « les conditions formelles » qui caractérisent la nature de ces vérités et sans l'identification desquelles il sera impossible de déterminer les avenues de recherche susceptibles de mener à la découverte de ces vérités.[10]

Menger ne se cache pas que, pour lui, l'économie politique accuse un certain retard sur les autres disciplines scientifiques. Un rattrapage est donc nécessaire. Cela dit, il ne saurait être question selon lui de penser que c'est par un surcroît d'analyse méthodologique que l'économie politique parviendra à combler son retard. « Les résultats scientifiques les plus importants », écrit Menger, « sont dûs à des hommes qui se tinrent très éloignés des recherches méthodologiques, alors qu'il ne fut pas rare que les plus grands méthodologues se montrèrent des chercheurs peu féconds dans le domaine de ces sciences dont ils pouvaient pourtant exposer les procédés cognitifs avec une imposante clarté ».[11] Il existe cependant pour Menger une question centrale et

---

[8] « Weiss doch Jeder, der mit der bezüglichen Literatur auch nur einigermassen vertraut ist, in wie hohem Masse die philosophische Untersuchung sich seit jeher den eigentlichen methodischen Problemen der Erkenntnistheorie zugewandt hat und wie sie gerade hier zu den werthvollsten Ergebnissen gelang ist » (Menger, 1883, Vorrede, p. x).

[9] « (…) der Begründung einer Methodik der Politischen Oekonomie » (*ibid.)*.

[10] « Wohl aber glaube ich, dass, sobald wir über die Natur der Wahrheiten der Politischen Oekonomie zu gesicherten Ergebnissen gelangt sein werden, bei Erforschung der formalen Bedingungen ihrer Feststellung, der Erkenntnisswege zu denselben, die allgemeinen erkenntniss-theoretischen Untersuchungen uns in hohem Grade förderlich sein werden » (Menger, 1883, Vorrede, p. xi).

[11] « Die wichtigsten wissenschaftlichen Ergebnisse sind von Männern ausgegangen, welche methodischen Untersuchungen fern standen, wärend die grössten Methodiker ssch nicht selten als

absolument irrécusable à propos de laquelle le scientifique doit immanquablement emprunter la voie de l'analyse méthodologique, et c'est la question de savoir quel est l'objet de sa discipline et donc, par voie de conséquence, quels sont les objectifs de la recherche sientifique dans le domaine qu'il a fait sien. Or, s'il est temps, pense Menger, d'instruire le procès de la conception de l'économie politique qui domine en Allemagne à son époque, c'est que le but qui s'y trouve assigné à la recherche scientifique est erroné et qu'il induit l'économiste en erreur. Pour bien mettre ce point en lumière, il vaut sans doute la peine de citer *in extenso* ce long passage cinglant tiré de la préface aux *Untersuchungen* :

> « Dans un champ du savoir, lorsqu'on a, peu importe la raison, perdu le sentiment correct de ce que sont les objectifs de la recherche commandés par la nature même du sujet, lorsqu'on vient à attribuer une importance exagérée, voire décisive, à des problèmes scientifiques secondaires, lorsque des principes méthodologiques erronés, mis en avant par des écoles puissantes, dominent complètement ce champ et que tous les efforts de recherche y sont jugés d'un point de vue unilatéral, lorsque, en un mot, tout progrès est bloqué dans une science en vertu de la prédominance de principes méthodologiques fautifs, alors, dans ce cas, la clarification des problèmes de méthode constitue effectivement la condition de tout progrès futur, si bien que doivent obligatoirement s'impliquer dans la querelle des méthodes même ceux qui préféreraient sans doute mettre leur énergie à résoudre plutôt certains des problèmes particuliers qui relèvent de leur science ».[12]

---

höchst unfruchtbare Forscher auf dem Gebiete jener Wissenshaften erwiesen haben, deren Erkenntnisswege sie mit imponirender Klarheit zu weisen vermochten » (Menger, 1883, Vorrede, p. xi-xii).

[12] « Wenn auf einem Wissensgebiete aus irgend welchen Gründen die richtige Empfindung für die aus der Natur der Sache sich ergebenden Ziele der Forschung verloren gegangen ist, wenn nebensächlichen Aufgaben der Wissenschaft eine übertriebene oder gar die entscheidende Bedeutung beigelegt wird, wenn von mächtigen Schulen getragene irrthümliche methodische Grundsätze zur vorherrschenden Geltung gelangen und die Einseitigkeit über alle Bestrebungen auf einem Wissensgebiete zu Gerichte sitzt, wenn, mit einem worte, der Fortschritt einer Wissenschaft in der Herrschaft irrthümlicher methodischer Grundsätze sein Hemmniss findet : dann allerdings ist die Klarstellung der methodischen Probleme die Bedingung jedes weiteren Fortschrittes und damit der Zeitpunkt gekommen, wo selbst jene in den Streit über die Methoden einzutreten verpflichtet sind, welche ihre Kraft sonst lieber an die Lösung der eigentlichen

Menger critique ainsi les thèses méthodologiques des économistes de l'Ecole Historique Allemande parce que leur approche ignore complètement l'état de l'économie politique telle qu'elle est pratiquée ailleurs qu'en Allemagne, état que révèle la fréquentation de la littérature publiée ailleurs.[13] Leur méthode d'approche des phénomènes économiques isole l'économie politique des autres sciences théoriques : elle empêche en quelque sorte cette discipline scientifique de se renouveler, d'approfondir ses fondements et de devenir « une science des lois de l'économie politique ».[14] L'économie politique, dont tous reconnaissent pourtant qu'elle constitue un savoir théorique de plein droit, ne peut donc se développer comme le font les sciences naturelles les plus avancées.

Ainsi, loin de se présenter comme une tentative pour codifier un ensemble de canons et de règles susceptibles d'être mises en application mécaniquement en recherche, le travail méthodologiquee de Menger en est un de clarification conceptuelle. Il ne s'agit nullement pour

---

Aufgaben ihrer Wissenschaft zu setzen geneigt wären » (Menger, 1883, Vorrede, p. xii-xiii). L'argument est poursuivi un peu plus loin par Menger, mais pour soutenir cette fois en termes explicites que c'est bien l'orientation méthodologique erronée de la recherche qui explique l'état déplorable et préjudiciable dans lequel se trouve l'économie politique dans l'Allemagne de son époque : « Hierin liegt aber die eigentliche Verderblichkeit des gegenwärtigen Zustandes der Politischen Oekonomie in Deutschland. Nicht der Umstand, dass die mit so grosser Zuversicht hervorgetretenen Reformatoren unserer Wisssenschaft in Wahrheit den mangelhaften Zustand dieser letzteren nicht beseitigt, nicht der Umstand, dass dieselben über der Verfolgung relativ nebensächlicher Aufgaben die Hauptziele der Forschung auf dem Gebiete der Politischen Oekonomie, ja zum Theil diese Wissenschaft selbst aus dem Auge verloren haben, bildet den eigentlicheen Schwerpunkt des Uebels ; derselbe liegt in der nur schlecht verhüllten Geringschätzung und grundsätzlichen Negirung aller übrigen, ja nicht selten eben jener Richtungen der Forschung, welche in Rücksicht auf das Ganze unserer Wissenschaft sich als die bedeutsamsten erweisen » (Menger, 1883, Vorrede, p. xix).

[13] « Das Streben, den unbefriedigenden Zustand der Politischen Oekonomie durch die Eröffnung neuer Bahnen der Forschung zu beseitigen, hat in Deutschland zu einer Reihe zum Theile missverständlicher, zum Theile einseitiger Auffassungen vom Wesen unserer Wisssenschaft und ihrer Aufgaben geführt, zu Auffasssungen, welche die deutsche Naationalökonomie von der Literaturbewegung aller übrigen Völker trennten, ja die Bestrebungen derselben, um ihrer Einseitigkeit willen, den nicht deutschen Volkswirthen in einzelnen Fäallen geradezu unverständlich erscheinen liessen » (Menger, 1883, Vorrede, p. xviii). Menger ne cite par ailleurs aucun ouvrage précis pour appuyer cette affirmation quant à ce qui se fait ailleurs qu'en Allemagne en économie politique. L'argument reste donc ici très général.

[14] « (…) eine Wissenschaft von den Gesetzen der Volkswirthschaft » (Menger, 1883, *ibid.*).

Menger de « rationaliser » en l'idéalisant la méthode qu'il aurait suivie dans ses propres travaux théoriques, mais plutôt d'ajouter en quelque sorte une valeur supplémentaire à ces mêmes travaux, comme si le fait de mieux comprendre leur ressort épistémologique était susceptible d'aider à mieux les faire apprécier en tant que travaux de théorie économique.

La question méthodologique primordiale que pose Menger est donc la suivante : revient-il à l'économie politique d'étudier aussi minutieusement qu'on voudra les seuls phénomènes économiques particuliers et concrets (les conjonctures historiques singulières, les institutions particulières, l'évolution socio- et juridico-économique des divers États dans ce qu'ils ont d'unique ou de comparable, etc.), ou lui revient-il également, voire avant tout, de chercher à formuler le plus exactement possible les principes nomologiques universels et abstraits (les lois) qui régissent l'existence socioéconomique des individus et permettent de comprendre et d'expliquer, et non pas seulement de décrire, leurs activités et leurs institutions ?

Ce qui caractérise la position méthodologique de Menger en 1883, c'est la réponse qu'il apporte à cette question. C'est pourquoi la toute première contribution de Menger à l'élaboration d'une méthodologie adéquate pour les sciences sociales en général, et pour l'économique en particulier, concerne la distinction fondamentale qu'il importe de faire entre deux perspectives de connaissance en science. Il faut différencier, suivant Menger, l'intérêt pour les phénomènes concrets et singuliers d'une certaine sorte (et peu importe, au demeurant, qu'il s'agisse de phénomènes physiques ou de phénomènes sociaux), et l'intérêt pour les « formes empiriques récurrentes apparaissant dans la variation des phénomènes concrets ».[15] Cette distinction paraît parfaitement sensée pour ce qui concerne les phénomènes sociaux, où l'on trouve, effectivement, par exemple dans l'économie, ce qu'il faut bien appeler des *régularités typiques*, comme par exemple la relation entre la chute du prix d'une certaine marchandise et la croissance de l'offre de cette même marchandise, ou encore la relation entre l'augmentation du prix d'un bien importé et l'augmentation du taux de change, ou enfin la relation entre l'abaissement des taux d'intérêt et l'accumulation des capitaux. Si de telles formes empiriques ne nous étaient pas connues, il serait,

[15] « Die Welt der Erscheinungen kann unter zwei wesentlich verschiedenen Gesichtspunkten betrachtet werden. Entweder sind es die concreten Phänomene in ihrer Stellung in Raum und Zeit und in ihren concreten Beziehungen zu einander, oder aber die im Wechsel dieser letzteren wiederkehrenden Erscheinungsformen, deren Erkenntniss den Gegenstand unseres wisenschaftlichen Interesses bildet » (Menger, 1883, Ertes Buch, Cap. 1, p. 3).

prétend Menger, impossible de comprendre les myriades de phénomènes sociaux concrets et particuliers que nous avons le loisir d'observer en divers contextes historiques, car il nous serait tout simplement impossible de les classifier correctement, et par voie de conséquence de les rendre intelligibles. Qui plus est, sans l'identification de relations typiques entre événements ou phénomènes sociaux eux-mêmes typiques, il nous serait radicalement impossible d'agrandir et d'approfondir notre connaissance du monde social réel, et, partant, il nous serait impossible aussi bien de prédire le cours futur des phénomènes que de chercher à contrôler l'incidence de certains événements sur notre existence sociale. Menger réclame donc, et nous réclamons également avec lui encore aujourd'hui, que soit reconnue non seulement la légitimité, mais encore la désirabilité d'un savoir social et économique *général*, d'un savoir qui, donc, va très nettement au-delà de l'étude du cas par cas, si bien documentée soit-elle. C'est cette sorte de savoir que Menger appelle « théorie ».

Or, pour Menger comme pour Aristote dont, incidemment, il se réclame ouvertement, il ne saurait y avoir de science théorique de l'individuel, mais seulement une science théorique du général. Ici, l'individuel ne doit pas être confondu avec le singulier, que Menger oppose au collectif. L'individuel s'oppose au général très exactement comme l'occurrence particulière d'un événement s'oppose au type auquel il appartient.[16] Clarifions ce point. Un certain état, la France par exemple, constitue une entité géo-politique individuelle; autres exemples possibles : l'UE constitue un système économique particulier et « individuel » au sens ici retenu par Menger, et l'OMC doit être reconnue comme une association individuelle d'états individuels. Ces exemples permettent, du reste, de voir qu'« individuel » ne veut pas dire ici « singulier », puisque certains des phénomènes mentionnés sont « collectifs ». Par contraste, il est possible d'identifier des phénomènes généraux non collectifs : les formes phénoménales prises par une certaine sorte de

[16] Cette distinction est opérée d'entrée de jeu par Menger : « Die erstere Richtung der Forschung ist auf die Erkenntniss des Concreten, richtiger des Individduellen, die letztere auf jene des Generellen der Erscheinungen gerichtet, und es treten uns demnach, entsprechend diesen beiden Hauptrichtungen des Strebens nach Erkenntnis, zwei grosse Classen wissenschaftlicher Erkenntnisse entgegen, von welchen wir die ersteren kurz die individuellen, die letzten die generellen nennen werden » (Menger, 1883, Ertes Buch, Cap. 1, p. 3).

marchandise, la valeur d'usage d'un bien quelconque, ou encore l'entrepreneurship, voilà qui constituent des phénomènes économiques à subsumer sous la catégorie du général.[17]

S'il ne peut y avoir de connaissance théorique d'un phénomène individuel à proprement parler (c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir une science théorique prenant pourr objet la France ou une science théorique prenant pour objet l'Union Européenne), il peut néanmoins y avoir une connaissance scientifique de l'individuel : il est possible de se servir d'outils théoriques abstraits et généraux pour comprendre et expliquer des phénomènes concrets et particuliers. L'histoire, précisément, se donne pour objectif de connaître scientifiquement (c'est-à-dire avec des méthodes rigoureusement contrôlées) certains événements particuliers dans leur nature individuelle propre, et elle aspire également à faire voir quelles relations existent en fait entre certains événements obsservés, entre certains phénomènes statistiquement répertoriés ou entre institutions particulières. L'objectif qui doit être assigné à une science théorique est cependant tout autre : dire qu'une telle science est concernée par ce qui est d'ordre général, c'est vouloir reconnaître qu'elle doit viser à mettre au jour les formes empiriques (ce que Menger appelle les *types*) inhérentes aux phénomènes et à en faire voir également les interrelations typiques (ce que Menger appelle les *lois*).

Du point de vue où Menger se place ici, la toute première erreur capitale commise par l'École Historique Allemande d'économie politique est précisément de ne pas saisir la différence entre ces deux entreprises scientifiques radicalement distinctes, mais tout également légitimes l'une que l'autre. Il est parfaitement erroné d'attendre de l'histoire économique qu'elle puisse donner un jour accès à des connaissances analogues à celles qu'on peut attendre de l'économie théorique. L'histoire économique peut certainement permettre qu'on se représente un certain

[17] « Das « Individuelle » ist keineswegs mit dem « Singulären », oder was das nämliche ist, die Individualerscheinungen sind keineswegs mit den Singularerscheinungen zu verwechseln. Der Gegensatz des « Individuellen » ist nämlich das « Generelle », wärend der Gegensatz einer « Singularerscheinung » die « Collectiverscheinung » ist. Ein bestimmtes Volk, ein bestimmter Staat, eine concrete Volkswirthschaft, eine Genossenschaft, eine Gemeinde u.s.f. sind beispielsweise Individual-, indess keineswegs Singularerscheinungen (sondern Collectiv-Phänomene), wärend die Erscheinungsformen des Gutes, des Gebrauchswerthes, des Unterneehmers u.s.f. wohl generelle, indess keine Collectiverscheinungen sind. (…) Immer ist jedoch der Gegensatz zwischen der Erforschung und Daarstellung des Individuellen und Generellen der Menschheitserscheinungen das, was die historischen von den theoretischen Socialwissenschaften unterscheidet » (Menger, 1883, Ertes Buch, Cap. 1, p. 6, n. 3).

phénomène spatio-temporellement délimité, ou encore des séquences successives ou des séries simultanées de tels phénomènes, ne serait-ce que par la confection d'une image mentale, d'un schème représentatif ou d'un modèle figurant le ou les phénomènes étudiés. Mais on peut et il faut exiger autre chose, voire bien davantage, d'une *théorie* au sens fort du terme, car une théorie doit donner accès à une compréhension véritable ou à une explication (*Verständnis* est le terme allemand qu'utilise Menger) du phénomène par l'identification de sa raison d'être ou de ce qui le cause : elle doit donc pouvoir rendre compte aussi bien du fait que ce phénomène existe que de la manière effective dont il existe.[18] L'entreprise théorique proprement dite doit, en conséquence, être distinguée de la pratique cognitive qui se restreint à la simple représentation des phénomènes concrets, que celle-ci se fasse par la description du développement des phénomènes individuels, ou encore qu'elle se fasse par le biais d'une compréhension plus théorique de ces mêmes phénomènes concrets. Car, si l'historien peut être vu comme celui qui se sert des sciences sociales comme de sciences auxiliaires pour être en mesure de comprendre les phénomènes particuliers, le théoricien, pour sa part, est celui qui développe la théorie pour elle-même et jusque dans ses principes explicatifs les plus fondamentaux. Il doit être clair maintenant que, du point de vue de Carl Menger, le *Methodenstreit* oppose, d'un côté, les partisans de la connaissance concrète ou descriptive des événements, des faits, des phénomènes et des institutions de la vie économique, sociale et politique des individus sous diverses latitudes, sous divers régimes et à diverses époques à ceux qui, de l'autre côté, cherchent plutôt à acquérir la connaissance abstraite des mécanismes réguliers, généraux et universels qui gouvernent les phénomènes composant la réalité concrète et permettent d'en rendre compte causalement. Dans la conceptualité mengérienne, au régulier s'opposent l'accidentel, l'exceptionnel, l'occasionnel et l'a-nomique. Au général s'opposent le particulier, l'unique, l'individuel. À l'universel s'opposent le local, le ponctuel, le régional.

[18] « Das Ziel der wissenschaftlichen Forschung ist nicht nur die Erkenntniss, sondern auch das Verständnis der Erscheinungen. Wir haben eine Erscheinung erkannt, wenn das geistige Abbild derselben zu unserem Bewusstsein gelangt ist, wir verstehen dieselbe, wenn wir den Grund ihrer Existenz und ihrer eigenthümlichen Beschaffenheit (den Grund ihres Seins und ihres So-Seins) erkannt haben » ((Menger, 1883, Erstes Buch, Cap. 2, p. 14).

2.- L’idée cruciale de ‘lois économiques exactes’

Cette distinction entre deux sortes de tâches de recherche en sciences sociales, à savoir celles qui relèvent de l’histoire d’un côté et celles qui ressortissent à la théorie sociale de l’autre, est d'une portée épistémologique considérable, même aujourd'hui encore. Du reste, elle rejoint tout à fait le combat mené par Karl Popper dans *Misère de l'historicisme*.[19] Elle a également, dans le contexte polémique où s'est délibérément installé Menger, une tout autre fonction, ainsi qu’on le verra maintenant. Car elle sert à fonder une analyse méthodologique dont l'effet critique nous paraîtra beaucoup plus dévastateur. Menger peut maintenant s'employer, en effet, à couper l'herbe sous le pied à tous ceux qui voudront prétendre que, dans son souci de généralisation, non seulement l'histoire économique peut servir à élaborer la *théorie* dont l'économie politique a besoin comme discipline scientifique, mais encore qu'elle est la seule à permettre de le faire en toute légitimité épistémologique. C’est là le cœur de la thèse méthodologique qu’il prête aux économistes de l’Ecole Historique Allemande. De quelle critique est-elle donc susceptible ?

Supposons un instant que, à la faveur de la première distinction conceptuelle opérée plus haut, à savoir celle entre histoire et théorie, le partisan du point de vue de l'histoire économique se réclame lui aussi de la théorie en prétendant simplement qu'aux prétentions universalistes mais abstraites du théoricien à la Menger, on aura le loisir de substituer l'historien généraliste, c'est-à-dire celui qui, après avoir accumulé tous les faits pertinents, après les avoir catalogués, comparés et systématiquement décrits, se croira en mesure d'induire sur cette base les seules lois générales véritables régissant l'univers socio-économique. Menger entend pour sa part par « lois de la nature » les seules lois qui n'admettent absolument aucune exception possible, et par « lois empiriques », celles qui, au contraire, souffrent de comporter des cas d'exception. Cette distinction peut paraître recouvrir la distinction plus moderne faite entre « régularités empiriques » (ou encore « lois phénoménologiques ») et « lois théoriques ». À l'époque où Menger se situe — mais ce me semble aussi vrai de la nôtre à vrai dire — nombreux sont ceux qui croient que les phénomènes sociaux ne sont pas gouvernés par des lois strictes, du fait, notamment, de l’incompatibilité métaphysique entre l’acceptation du déterminisme et la croyance en l’existence du libre-arbitre. Menger, quant à lui, ne voit pas de contradiction entre, d’une part,

[19] Sur les rapports entre la pensée de Menger et la philosophie des sciences sociales de Popper, v. le remarquable ouvrage de Malachi Hacohen (Hacohen, 2000).

la recherche d'explications causales en sciences sociales et en économie en particulier et, d'autre part, la croyance en l'existence de la liberté humaine. Les causes économiques, pour Menger, sont des causes *finales* et non pas des causes *efficientes*, comme c'est le cas dans les sciences naturelles où le déterminisme paraît aller de soi. Les explications théoriques en science économique reposent donc sur la reconnaissane d'une causalité *téléologique*, celle de l'action des hommes pour satisfaire leurs besoins (Menger parle dans les *Grundsätze* de « *Bedürfnissbefriedigung* »).[20] Quoi qu'il en soit, reconnaissons avec Menger que, peu importe l'issue de ce débat épistémologique, la conclusion qu'on pourra atteindre n'affectera jamais la thèse étayée plus haut concernant les domaines et les prétentions épistémologiques respectifs de l'histoire économique d'une part, et de l'économie théorique de l'autre. Car, même si l'on devait apprendre à se passer de lois exactes en sciences sociales, et même s'il fallait se contenter ici de lois moins universelles et moins absolues, il n'en resterait pas moins qu'en cherchant à formuler de telles lois empiriques, c'est de la théorie que nous ferions et non de l'histoire. Entre lois empiriques et lois exactes, pour autant que c'est la prédiction et le contrôle des phénomènes qui nous concerne, il y a, suivant Menger, non pas une différence de principe, mais seulement une différence de degré.[21] Cependant, si la connaissance de lois empiriques peut rendre possible la prédiction et le contrôle des phénomènes sociaux, elle ne peut le faire que de manière très limitée. De telles lois empiriques ressortissent néanmoins à la théorie et non à la connaissance historique, qui, par elle-même, n'offre aucune possibilité de prédiction d'événements sociaux futurs. Au mieux, celle-ci peut fournir le matériau sur la base duquel peuvent être déterminées les lois des

---

[20] Les *Grundsätze* se terminent d'ailleurs par un chapitre portant sur la nature et l'origine de la monnaie dans lequel cette analyse causale est mise à profit. Menger y procède en particulier à la description schématique du développement de la monnaie, des zones urbaines et de l'État envisagés comme phénomènes sociaux génériques ou idéaltypiques. Il conclut que, pour rendre compte de ces réalités, il faut faire intervenir des facteurs « individuels-téléologiques » aussi bien que des facteurs « collectifs-téléologiques ». Menger ne s'exprime pas autrement dans les *Untersuchungen* : « Das heutige Geld- und Marktwesen, das heutige Recht, der moderne Staat u.s.f. bieten eben so viele Beispiele von Institutionen, welche sich uns als Ergebnis der combinirten Wirksamkeit individual- und socialteleogischer Potenzen, oder, mit anderem Worten, 'organischer' und 'positiver' Faktoren darstellen » (Menger, 1883, Drittes Buch, Cap. 2, p. 181).

[21] « Alle diese Unterschiede sind jedoch in Rücksicht auf die Voraussicht und die Beherrschung der Erscheinungen nur *gradueller*, nicht *principieller* Natur » (Menger, 1883, Ertes Buch, Cap. 3, p. 28).

phénomènes, car l'histoire peut, par exemple, permettre de découvrir que certains phénomènes économiques se développent avec une certaine régularité ou selon des patterns plus ou moins invariants d'un cas de figure à l'autre. Mais, à toutes fins utiles, *dans le domaine de la recherche théorique en sciences sociales*, l'histoire est et doit rester, aux yeux de Menger, une discipline auxiliaire.

Il se pourrait bien, note Menger, que l'impossibilité de découvrir des lois strictes ou exactes en économie confère à cette discipline scientifique quelques traits caractéristiques. Quoi qu'il en soit de cette question, qui doit être débattue pour elle-même, jamais l'économie politique ne s'avérera-t-elle pour autant réductible à un savoir historique ou même à un savoir pratique. À titre de savoir théorique, l'économie, mais aussi bien toute science sociale, poursuit trois objectifs : a) elle doit chercher à comprendre le monde social réel (et, pour ce faire, elle doit parvenir à subsumer chaque cas particulier de type de phénomènes sous une catégorie générale exprimant en termes généraux ce qu'ont en commun les cas ainsi subsumés); b) elle doit permettre d'acquérir des connaissances concernant le monde réel qui vont au-delà de ce que l'expérience immédiate permet de saisir (et, dans ce but, elle doit permettre d'inférer des conclusions à partir des faits observés, conclusions qui concernent des faits qui ne se prêtent pas à l'observation immédiate); c) elle doit, enfin, permettre de contrôler le monde réel (cet objectif ne pouvant être atteint que s'il nous est loisible de dériver de nos connaissances théoriques des connaissances pratiques, c'est-à-dire des modes d'intervention suivant lesquels, sous certaines conditions réalisables et contrôlables, il nous sera loisible de faire advenir volontairement une situation souhaitable ou d'éviter que ne se produise une situation indésirable, situations que seule une théorie en bonne et due forme permet d'anticiper parce qu'elle les explique et en rend compte causalement.[22]

D'aucuns pourraient croire, nous dit Menger, que la meilleure façon d'atteindre ce triple objectif serait de s'investir totalement dans une recherche d'orientation empirico-réaliste. Ainsi orienté, le chercheur scruterait les phénomènes de manière à identifier les types qu'ils exemplifient ainsi que les relations qu'ils entretiennent entre eux dans leur totalité et dans toute leur complexité. Il viserait de la sorte à atteindre la « réalité empirique complète », suivant

---

[22] Le chapitre 4 du premier livre des *Untersuchungen* est entièrement consacré à élucider ce point et, en conséquence, il faudrait pratiquement le citer en entier (v. Menger, 1883, Ertes Buch, Cap. 4, p. 31-48).

l'expression utilisée par Menger. Il faut savoir gré à Menger d'avoir argumenté solidement pour nous permettre de penser qu'un tel projet est à proprement parler irréalisable. Non seulement doit-on dire qu'il n'existe pas à strictement parler de types de phénomènes absolument purs dans le monde de la réalité empirique (les types sont des abstractions, des idéalités), mais encore faut-il reconnaître que les lois empiriques basées sur un nombre fini d'observations, que l'on observe des rapports de coexistence ou des rapports de succession entre phénomènes, ne comportent, à vrai dire, aucune garantie quant à ce qui pourra être observé dans le futur : s'il avait utilisé le langage philosophique d'aujourd'hui, Menger aurait pu dire que de telles lois ne sont tout simplement pas « inductivement fondables ». Or, toute bonne théorie doit pouvoir « transcender l'expérience », affirme Menger. La critique que Menger fait ici de l'induction mérite d'être examinée de très près et une longue citation s'impose :

> Une 'loi' obtenue du point de vue décrit ci-avant [le point de vue réaliste-empirique] peut à vrai dire seulement affirmer que, dans la réalité, de manière régulière ou sans exception, les phénomènes appartenant à la forme empirique C ont succédé aux phénomènes concrets appartenant aux formes empiriques A et B, ou qu'on observa que ces phénomènes coexistèrent. La conclusion voulant que le phénomène C est consécutif aux phénomènes A et B *en général* (c'est-à-dire dans tous les cas, y compris les cas non observés !), ou que les phénomènes en question coexistent *en général*, transcende l'expérience, et donc le point de vue de l'empirisme strict. Du point de vue de la façon de procéder que nous avons considérée plus haut, elle n'est pas *strictement fondée*. Aristote a correctement reconnu cet état de choses quand il a nié le caractère scientifique de l'induction au sens strict. Et même la méthode inductive perfectionnée essentiellement par Bacon n'est pas parvenue à offrir de garantie absolue aux lois obtenues de cette manière (induction empirique) ; ladite méthode ne fut jamais en mesure d'offrir de garantie complète. L'établisssement de lois strictes (exactes) gouvernant les phénomènes ne peut jamais résulté d'une approche comme celle de l'école de pensée réaliste en recherche théorique, et cela serait le cas même si cette approche

était la plus perfectionnée possible et même si elle se basait sur les observations les plus complètes et les plus critiques.[23]

L'orientation empirico-réaliste en recherche théorique ne peut donc permettre de connaître les types réels des phénomènes observés, car elles les supposent connus au contraire ; elle ne peut pas davantage rendre possible la découverte des lois empiriques régissant universellement ces phénomènes envisagés comme typiques. Si cette analyse vaut dans le cas des sciences sociales et en particulier en économie politique, c'est que, comme le remarque judicieusement Menger, elle vaut dans le cas de *toutes* les sciences qui ont un souci d'explication théorique, et tout particulièrement dans le champ des sciences de la nature.

Puisque l'orientation empirico-réaliste de la recherche théorique ne peut livrer la marchandise, l'alternative est claire : ou bien l'on déclare forfait et l'on renonce à poursuivre cet objectif de recherche, ou bien l'on emprunte une autre voie si tant est qu'une autre voie est possible en recherche. Or, précisément, une tout autre orientation est possible en recherche théorique, à savoir celle que Menger appelle « l'orientation exacte ». Menger entend par là la démarche qui mène à « la détermination de lois phénoménales strictes, de régularités qui, dans la succession des phénomènes, ne se présentent pas à nous comme absolues, mais qui, en vertu des modes de connaissance par lesquelles nous y accédons, recèlent en elles-mêmes la garantie de

[23] « Ein unter dem obigen Gesichtspunkte gewonnenes 'Gesetz' vermag in Wahrheit nur zu besagen, dass auf die den Erscheinungsformen A und B angehörigen concreten Phänomene in der Wirklichkeit, regelmässig oder ausnahmlos, der Erscheinungsform C angehörigen Phänomene gefolgt seien, oder mit denselben coexistent beobachtet wurden. Der Schluss, dasss auf die Erscheinungen A und B *überhaupt* (also in allen, auch den nicht beobachteten Fällen !) die Erscheinung C folge, oder dass die hier in Rede stehenden Phänomene *überhaupt* coexistent seien, geht über die Erfahrung, über den Gesichtspunkt des strengen Empirismus hinaus ; er ist von Standpunkt der obigen Betrachtungsweise *nicht streng verbürgt*. Aristoteles hat dies richtig erkannt, indem er den streng wissenschaftlichen Charakter der Induktion läugnete ; aber selbst die von Bacon wesentlich vervollkommnete inductive Methode vermochte die Bürgschaften der Ausnahmlosigkeit der auf dem obigen Wege (der empirischen Induction !) gewonnenen Gesetze nur zu steigern, niemals aber die volle Bürgschaft derselben zu bieten. Strenge (exacte) Gesetze der Erscheinungen vermögen niemals das Ergebniss der realistischen Richtung der theoretischen Forschung, und wäre sie die denkbar vollkommenste, die ihr zu Grunde liegende Beobachtung die umfassendste und kritischste zu sein » (Menger, 1883, Erstes Buch, Caap. 4, p. 35-6).

l'absolu ».[24] Ce sont de telles lois que Menger considère être les véritables lois de la nature, qu'il préfère de loin nommer plutôt « lois exactes ». Nous les pensons comme exactes parce que nous les concevons selon une procédure logique qui leur impose le sceau de la nécessité. Voyons exactement comment.

La recherche théorique de telles lois exactes suit, selon Menger, deux principes épistémologiques dont elle présuppose *a priori* la validité logique incontestable. Le premier de ces principes me paraît correspondre tout à fait au principe de causalité classique. Menger le formule de la manière suivante : « Quoi que ce soit que l'on ait observé dans le passé ne serait-ce qu'une seule fois, cela devrait toujours réapparaître à nouveau si exactement les mêmes conditions concrètes en venaient à prévaloir encore, ou, ce qui revient essentiellement au même, des phénomènes qui sont strictement d'un certain type doivent toujours, et cela simplement par nécessité, en vertu même des lois de notre pensée, doivent être suivis par des phénomènes d'un type aussi strictement déterminés »[25]. Cette règle ne me paraît pas affirmer autre chose que ceci : 1) des phénomènes d'une catégorie définie doivent toujours être suivis par des phénomènes strictement typiques d'un type tout aussi défini mais différent, les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets ; 2) ce principe épistémologique fondamental est ultimement basé sur les lois logiques de notre pensée, ce qui permet d'affirmer que nous pensons comme *nécessaire* cette relation de succession entre phénomènes – c'est en vertu des lois de notre pensée que nous pouvons établir des rapports de causalité nécessaires entre des phénomènes observables. C'est cette règle épistémologique fondamentale que nous suivons lorsque nous cherchons à déterminer

---

[24] « Das Ziel dieser Richtung, welche wir in Zukunft die *exacte* nennen werden, ein Ziel, welches die Forschung gleicher Weise auf allen Gebieten der Erscheinungswelt verfolgt, ist die Festellung von strengen Gesetzen der Erscheinungen, von Regelmässigkeiten in der Aufeinanderfolge der Phänomene, welche sich uns nicht nur als ausnahmslos darstellen, sondern mit Rücksicht auf die Erkenntnisswege, auf welchen wir zu denselben gelangen, geradezu die Bürgschaft der Ausnahmslosigkeit in sich tragen, von Gesetzen der Erscheinungen, welche gemeinlich « Naturgesetze » genant werden, viel richtiger indess mit dem Ausdrucke : *'exacte Gesetze'* bezeichnet werden würden » (Menger, 1883, Erstes Buch, Cap. 4, p. 38).

[25] « (W)as immer auch nur in Einem Falle beobachtet wurde, unter genau den nähmlichen thatsächlichen Bedingungen stets wieder zur Erscheinung gelangen müsse, oder, was dem Wesen nach das Nämliche ist, dass auf streng typische Erscheinungen bestimmter Art unter dem nämlichen Umständen stets, und zwar in Rücksicht auf unsere Denkgesetze geradezu nothwendig, streng typische Erscheinungen eben so bestimmter anderer Art folgen müssen » (Menger, 1883, Erstes Buch, Cap. 4, p. 40).

la nature des phénomènes relevant d'un domaine d'étude comme l'économie politique ; mais cette même règle entre également en jeu quand l'objectif de recherche est plutôt de mesurer le plus exactement possible ces mêmes phénomènes. L'élément le plus crucial de cette thèse de Menger tient à ce que celui-ci fait dépendre la validité épistémologique inconditionnelle de ce principe régulateur de la nature de la pensée humaine elle-même : il n'est pas douteux que Menger considère ce principe comme ce qui rend la pensée scientifique possible, et donc comme une sorte de structure *a priori* de l'entendement au sens de la philosophie transcendantale Kant, même si on ne trouve dans le texte des *Untersuchungen* aucune référence explicite à la *Critique de la raison pure*. Menger est d'avis qu'un tel principe de connaissance ne saurait être contredit par l'expérience et qu'une exception à ce principe est inconcevable : c'est dire que, pour lui, il ne saurait y avoir de connaissance économique empiriquement fondée ou basée sur l'expérience possible que dans la mesure où les phénomènes économiques sont pensables par nous comme tombant nécessairement sous le coup de cette règle épistémologique permettant de se les représenter comme interreliés dans des rapports de cause à effet.

Le deuxième de ces principes est présenté par Menger comme un simple corollaire du premier et nous pourrions l'appeler « principe de pertinence ». Menger le formule de la manière suivante : « Une circonstance qui a été reconnue comme non pertinente ne serait-ce que dans un seul cas eu égard à la succession de certains phénomènes typiques se révélera toujours et nécessairement non pertinente sous exactement les mêmes conditions concrètes et eu égard au même résultat ».[26] Ce principe de connaissance affirme tout simplement que, s'il est vrai que la présence d'un certain facteur ne trouble pas une relation de causalité ne serait-ce qu'au cours d'une seule observation, alors, sous exactement les mêmes conditions, ce même facteur restera toujours négligeable. On pourrait dire qu'en un sens nous avons ici la toute première formulation – négative plutôt que positive – de la logique à laquelle obéit la clause *ceteris paribus*, entre autres dans les raisonnements économiques : une explication causale ne tient que si tous les autres facteurs, et notamment les facteurs susceptibles éventuellement de perturber la relation

[26] « Eine weitere für die exacte Richtung der theoretischen Forschung gleichfalls in hohem Masse bedeutungsvolle Erkenntnissregel, der Satz, dass ein Umstand, welcher auch nur in einem Falle in Rücksicht auf eine Erscheinungsfolge als irrelevaant erkannt wurde, unter genau den nämlichen thatsächlichen Bedingungen, in Rücksicht auf den nämlichen Erfolg, stets und nothwendig sich als irrelevant erweisen werde, ist nur ein Correlat des obigen Satzes » (Menger, 1883, *ibid.*).

causale, sont neutralisés ou s'ils sont tenus pour négligeables. L'argument de Menger a, encore ici, un ressort de type kantien puisqu'il s'agit pour lui de formuler une condition de possibilité logique de la connaissance théorique exacte et de poser que cette « règle de connaissance » appartient *de toute nécessité* au mode de pensée scientifique susceptible d'être employé dans la construction de la théorie économique.

Ces deux conditions, comme on va le voir maintenant, sont identifiées par Menger comme permettant à une approche théorique fonctionnant hypothético-déductivement de faire son travail, c'est-à-dire de découvrir sous quelles conditions précises les lois économiques exactes sont valides. Le travail du théoricien qui cherche l'exactitude nomologique n'en est pas un d'induction pour Menger, mais bien de déduction. Il n'est pas douteux que, en prenant le parti de la théorie économique exacte aux dépens de l'investigation empirico-réaliste des économistes allemands de l'Ecole Historique, Menger rejette la méthode inductive comme ne permettant pas de découvrir les lois expliquant le fonctionnement de l'économie. La voie inductive, qui laisse supposer qu'une fois tous les faits particuliers classés et décrits, le savant peut en dériver logiquement les lois universelles de la nature, condamne cette discipline à ne jamais advenir comme une science théorique exacte. L'économie ne pourra être une science exacte, soutient Menger, que si cette discipline adopte pour elle-même la méthode théorique suivie par toutes les sciences de la nature qui ont connu du succès. À cet égard, il n'y a donc pas pour Menger de différence méthodologique essentielle entre sciences sociales et sciences de la nature : c'est plutôt entre deux « orientations de la recherche », l'orientation « réaliste » et l'orientation « exacte », qu'il faut faire une différence marquée, et ces deux orientations se retrouvent aussi bien en science sociale qu'en science de la nature. C'est pourquoi, du reste, Menger refuse obstinément de caractériser l'économie politique comme une « science de la nature », alors que ce que l'on devrait dire plutôt, pour être tout à fait précis, c'est qu'elle est une « science exacte » : pour Menger, l'économie politique est « *une science éthique exacte* »[27]. Il nous faut maintenant approfondir cette thèse méthodologique.

[27] V. la longue note infrapaginale dans laquelle Menger développe cet argument basé sur toute une série de distinctions conceptuelles concernant les expressions « lois empiriques », « lois de la nature », « lois exactes », « orientation réaliste de la recherche théorique », « orientation exacte de la recherche théorique », « sciences naturelles non-exactes » (par ex. la physiologie et la météorologie, signale Menger), « sciences naturelles exactes » et, pour finir par affirmer que

3.- Un plaidoyer pour la méthode axiomatique

Une fois la dissociation faite entre ce que Menger considère être deux « orientations » légitimes, distinctes et indispensables de la recherche « théorique » en science économique, à savoir une orientation « empirico-réaliste », dont la méthode est historico-statistique, et une orientation « exacte », dont la méthode est purement analytique et hypothético-déductive, le problème de réunifier ces deux tâches scientifiques reste entier. Böhm-Bawerk a, du reste, vite aperçu que Menger n'a pas résolu la question de savoir comment faire converger ces deux types de savoir indispensables au sein d'une seule et même discipline scientifique[28]. Il faut néanmoins savoir gré à Menger d'avoir fait apercevoir que chacune des deux orientations fondamentales de la recherche théorique poursuit à sa façon un seul et même but : chacune vise en effet, suivant Menger, à nous procurer une compréhension des phénomènes qui aille largement au-delà de l'expérience immédiate et qui rende éventuellement possible leur prévision, voire leur contrôle. Cependant, même si chacune vise à nous faire saisir la nature générale des phénomènes d'une certaine sorte, et même si chacune a pour objectif ultime de permettre de comprendre la façon dont ces phénomènes se relient entre eux lorsqu'on les considère selon l'ordre de la simultanéité ou de la coexistence ou selon l'ordre de la succession temporelle, il n'en reste pas moins qu'une différence essentielle entre ces approches doit être très fortement accentuée. L'examen de cette différence me fournira l'occasion de voir comment s'articulent chez Menger en toute cohérence deux aspects d'une même thèse épistémologique qui furent subséquemment dissociées dans l'analyse méthodologique de la science économique. Ce qui fait l'originalité de Menger, en effet, c'est d'avoir soutenu que, loin que le non-réalisme des hypothèses cause quelque préjudice à l'entreprise théorique, il faut plutôt convenir que c'est à ce prix que celle-ci atteint à l'exactitude,

---

l'économie politique, dans sa tâche théorique (c'est-à-dire en tant que « reine Nationalökonomie »), constitue « *eine exacte ethische Wissenshaft* » (Menger, 1883, Erstes Buch, Cap. 4, n. 18, p. 38-39).

[28] Dans sa recension des *Untersuchungen* en 1884, Böhm-Bawerk (v. Böhm-Bawerk, 1884) a effectivement mis en relief ce qui constitue le point faible par excellence de la méthodologie de Menger, à savoir le rapport qu'il convient d'établir entre la théorie exacte et la réalité empirique (v. aussi à ce propos Alter 1990 : 226). Plusieurs commentateurs se sont attaqués à ce problème : v. en particulier Alter 1990, Birner 1990 et Milford 1990 et 1992.

et donc que la théorie peut prétendre accéder au royaume des vérités nécessaires. Ici se croisent quasi-inextricablement un argument anti-réaliste, fondé sur la reconnaissance du statut idéal des entités économiques, et un argument posant le caractère nécessaire ou apodictique (on serait tenté de dire « *a priori* »)[29] des lois exactes que l'économie théorique permet de découvrir, et qu'elle doit chercher à organiser en un système déductif exhaustif et cohérent.

Reprenons minutieusement le fil de l'argumentation de Menger. Pour lui, puisqu'il existe deux orientations de la recherche en économie théorique, on les trouvera toutes deux à l'œuvre, et le plus souvent sans qu'elles soient bien distinguées, dans la plupart des manuels, des traités ou des monographies. Quand un manuel abordera, par exemple, la théorie des prix, il fera place le plus souvent à des considérations mixtes, mais la nature spécifiquement formelle de cette théorie ne devra cependant pas nous abuser et passer inaperçue. On peut même ranger ces considérations sur une échelle graduée selon leur niveau de généralité : plus les données sur lesquelles se fonde l'analyse théorique sont proches de l'expérience et de l'observation effectives, plus la théorie est empirico-réaliste; à l'opposé, plus les données sont posées par voie de supposition hypothétique, par voie de construction imaginative ou par voie de modélisation abstraite, c'est-à-dire plus les variables envisagées sont typiques, plus la théorie est exacte (et, donc, moins elle est réaliste au sens empiriste du terme).

Cette distinction faite, l'analyse de Menger ne s'arrête pas là. Menger s'emploie maintenant à dénoncer deux erreurs importantes qu'il faut à tout prix éviter, selon lui, concernant la façon dont il convient de concevoir les rapports entre les théories empirico-réalistes et les théories exactes. La première erreur serait de considérer que ces deux approches théoriques sont « complémentaires ». Si elles ne le sont absolument pas aux yeux de Menger, c'est que chaque perspective de recherche doit permettre de considérer *la totalité* des phénomènes d'un domaine

[29] Le traducteur américain des *Untersuchungen* semble bien avoir cédé à ce réflexe philosophique. Il fait en effet dire à Menger : « An empirical law lacks the guarantee of absolute validity a priori, i.e. simply according to its methodological presuppositions. It states certain regularities in the succession and coexistence of phenomena which are by no means necessarily absolute » (p. 70). Le texte original allemand est quelque peu différent : « Ein empirisches Gesetz entbehrt von vornherein, d. i. schon seinen methodischen Voraussetzungen nach, der Bürgschaften ausnahmsloser Geltung, es constatirt gewisse, keineswegs nothwendiger Weise ausnahmslose Regelmässigkeiten in der Aufeinanderfolge und Coexistenz der Erscheinungen » (Menger, 1883, Ertes Buch, Cap. 5, p. 55).

particulier. En effet, que l'orientation soit empirico-réaliste ou qu'elle soit exacte, chacune doit viser à expliquer à sa manière *tous* les phénomènes d'une certaine sorte, tous les phénomènes économiques, par exemple. Il serait complètement erroné de penser que la recherche empirique peut permettre de découvrir les lois théoriques les plus générales de l'économie, lois qui pourraient par la suite être confirmées par référence aux lois encore plus générales de la nature humaine. Cette façon de voir, que Menger attribue à Auguste Comte, exhibe la même confusion que celle dont fait montre, suivant Menger, la méthode dite « de déduction inverse » mise au point par John Stuart Mill.[30]

La deuxième erreur à éviter serait de considérer que le critère de vérité pour les lois empirico-réalistes et pour les lois exactes est le même, à savoir la plus ou moins grande conformité de la formule énoncée avec les données d'observation. C'est ici, me semble-t-il, que prend place un argument crucial de Menger auquel il faut apporter toute l'attention nécessaire. Menger est d'avis que l'opinion prédominante, mais totalement inadéquate, en méthodologie économique est la suivante : on croit généralement que les lois empiriques, précisément parce qu'elles sont « basées sur l'expérience », offrent la meilleur garantie qui soit, une garantie en tout cas supérieure à celle qui se trouve accordée aux résultats de la recherche exacte, propositions qui, suivant Menger, sont erronément vues comme déduites d'axiomes posés *a priori*. Qui plus est, on croit généralement qu'en cas de contradiction entre une loi empirique et une loi exacte, il faut modifier et corriger la loi exacte par le biais de la loi empirique : dans cette perspective, la recherche exacte est vue comme totalement subordonnée à la recherche empirique, qui fournirait en quelque sorte le critère de vérité ultime.[31]

---

[30] « Wenn ein so ausgezeichneter Denker, wie Aug. Comte, die Forderung aufstellt, dass die Socialwissenschaften ihre Gesetze auf empirischem Wege finden, und hierauf aus den allgemeinen Gesetzen der menschlichen Natur beglaubigen mögen, und wenn J. St. Mill dieser Methode, welche er die umgekehrt deductive nennt, eine geradezu etnscheidende Bedeutung für die Socialforschung beimisst, so liegt diesen Anschauungen in letzter Linie offenbar die unklare Empfindung der oben dargelegten Thatsache zu Grunde » (Menger, 1883, Ertes Buch, Cap. 5, p. 53).

[31] « Es ist unter den Volkswirthen vielfach die Meinung verbreitet, dass die empirischen Gesetze, “weil auf der Erfahrung beruhend”, höhere Bürgschaften der Wahrheit bieten, als die, wie angenommen wird, doch nur auf dem Wege der Deduktion aus apriorischen Axiomen gewonnenen Ergebnisse der exacten Forshung, und demnach im Falle eines Widerspruches

Menger se fait très explicite et insistant sur le sujet : cette conception touche, selon lui, le point le plus sensible de la recherche théorique d'orientation exacte en économie. En fait, à bien y regarder, elle implique la négation de la valeur propre de la recherche exacte. Le risque est, en effet, très grand de se méprendre complètement sur la nature de la recherche exacte et sur la relation que cette recherche fondamentale entretient avec la recherche empirique. Il est épistémologiquement illégitime, si l'on en croit Menger, d'appliquer à la recherche théorique exacte des contraintes méthodologiques que l'on est justifié d'adopter uniquement en recherche d'orientation empirique.[32] Menger est le premier à reconnaître que, lorsqu'ils sont mesurées à l'aune du réalisme empirique, les résultats théoriques de la recherche exacte doivent inévitablement apparaître comme inadéquats parce qu'éloignés de la réalité empiriquement observable. Mais il ne saurait en être autrement, en économie comme en toute autre science, puisque les lois dites exactes ne sont vraies que relativement à un corpus de suppositions qui, comme telles, ne sont jamais réalisées en pratique ou encore qui ne s'appliquent pas toujours exactement comme telles dans la réalité empirique. Il doit donc être absolument clair que vouloir chercher à tester la théorie économique exacte à l'aide de la méthode empirique envisagée dans la totalité de ses exigences constitue rien de moins qu'une absurdité méthodologique. Cela équivaut, dit Menger, à vouloir corriger les principes de la géométrie pure par la mesure des objets physiques réels et sans se rendre compte, qui plus est, que toute mesure implique nécessairement un élément d'inexactitude.[33]

---

zwischen beiden Gruppen wissenschaftlicher Erkenntnisse die letzteren durch die ersteren modificirt und berichtigt werden müssten » (Menger, 1883, Ertes Buch, Cap. 5, p. 53).

[32] « Der Irrthum, welcher der obigen Anschauung zu Grunde liegt, beruht in der Verkennung des Wesens der exacten Richtung der theoretischer Forschung, ihres Verhältnissses zu der realistischen, und in der Uebertragung der Gesichtspunkte der letzteren in die erstere » (Menger, 1883, Ertes Buch, Cap. 5, p. 54).

[33] « Die reine Theorie der Volkswirthschaft an der Erfahrung in ihrer vollen Wirklichkeit erproben zu wollen, is ein Vorgang, analog jenem eines Mathematikers, welcher die Grundsätze der Geometrie durch Messungen realer Objekte berichtigen wollte, ohne zu bedenken, dass diese letzteren ja mit den Grössen, welche die reine Geeometrie supponirt, nicht identisch sind, auch jede Messung nothwendig Elemente der Ungenauigkeit in sich schliesst » (Menger, 1883, Erstes Buch, Cap. 5, p. 54).

Or, les grandeurs auxquelles en appelle la géométrie, et Menger a raison d'y insister, sont en fait des idéalités et ne sont pas, comme telles, des grandeurs observables, et encore moins sont-elles des grandeurs réellement observées : ce sont des idéalités mathématiques d'une certaine sorte, appartenant à un cadre théorique particulier et uniquement valables dans ce cadre épistémologique construit. De plus, eu égard aux idéalités géométriques proprement dites, il convient de reconnaître que toute mesure concrète, par exemple en arpentage ou en astronomie, fait place à certaines imprécisions liées aux estimations, aux extrapolations, aux approximations, aux simplifications et aux réductions qu'il est nécessaire d'opérer en pratique. Il est parfaitement juste, cependant, de considérer que les résultats de la recherche empirico-réaliste doivent être appréciés suivant leur degré de conformité plus ou moins grand avec les phénomènes observés. Mais cela signifie justement, comme l'affirme Menger, qu'une loi empirique, parce qu'elle est une généralisation basée sur l'observation disponible, ne comporte aucune garantie de validité absolue et universelle : elle a un caractère parfaitement contingent en vertu même de la méthode qui nous la fait découvrir. Alors qu'il n'y a aucune nécessité absolue des lois empiriques qui affirment l'existence sans exception de certaines régularités dans la succession et la coexistence de phénomènes donnés, c'est à cette validité apodictique, nécessaire, universelle et absolue, que tente d'atteindre la recherche exacte. Et bien que Menger soit le premier à reconnaître qu'il serait désirable que la science exacte s'accorde en tous points avec l'observation empirique, tout comme il pourrait paraître désirable que la science empirique offre les mêmes avantages épistémologiques que la connaissance exacte, il est prompt à reconnaître que cet idéal est condamné à rester à jamais inaccessible.

C'est dans cette thèse que l'anti-réalisme de Menger se manifeste ouvertement. Si, comme on l'a vu, Menger rejette l'apriorisme, du moins une certaine forme d'apriorisme très précisément caractérisée et circonscrite, son insistance sur le caractère *nécessaire* des lois exactes qu'il revient à la théorie économique de découvrir ne doit pas passer inaperçu : c'est, en un sens, une autre forme d'apriorisme qu'il se trouve à défendre, et cela est d'autant plus le cas selon moi que Menger pose d'emblée que, à cause de leur caractère idéal ou non-réaliste, les lois économiques exactes sont empiriquement irréfutables. L'anti-réalisme et l'apriorisme défendus par Menger peuvent être avantageusement illustrés, comme il le fait, du reste, lui-même, en examinant la structure logique et le statut épistémologique de la théorie des prix. Dans ce cas de figure, la loi exacte peut se formuler comme suit si l'on s'en remet à Menger :

L'accroissement de la demande pour une certaine catégorie de biens ou de marchandises offerts sur un marché donné peut, moyennant que certaines conditions se réalisent, entraîner une augmentation du prix de ces biens ou de ces marchandises, augmentation qui peut être déterminée en termes quantitatifs exacts selon que l'accroissement de la demande résulte de la croissance démographique ou encore de la croissance de l'intensité du besoin de ce bien ou de cette marchandise chez les agents économiques individuels.[34]

Menger avance qu'il a identifié exactement les quatre suppositions (ou conjectures, axiomes, hypothèses) qu'il suffit de faire pour dériver déductivement cette loi exacte. Il faut et il suffit d'affirmer que :

I. Tous les agents économiques du système considéré cherchent à protéger complètement leur intérêt économique;
II. Dans la bataille des prix qui a cours sur le marché, ces mêmes agents identifient correctement les buts qu'ils doivent viser et les moyens appropriés pour les atteindre;
III. La situation économique, dans la mesure où elle exerce une influence sur la formation des prix, ne leur est pas inconnue;
IV. Aucune force externe limitant leur degré de liberté de manœuvre économique dans leur recherche à satisfaire leur intérêt propre ne s'exerce sur eux.

L'analyse que fait Menger de cette construction théorique exacte, dont le caractère hypothético-déductif (ou axiomatique) est patent, est tout à fait révélatrice de la méthode de recherche qu'il préconise pour élaborer une théorie économique exacte, méthode que, pour ma

[34] « Die exacte Forschung auf dem Gebiete der Preiserscheinungen lehrt uns z. b., dass die in einem bestimmten Verkehrsgebiete hervortretende Steigerung des Bedarfes nach einer Waare (sei es nun, dass dieselbe die Folge einer Bevölkerungsvermehrung, oder der grösseren Intensität ist, in welcher das Bedürfniss nach der bezüglichen Waare bei den einzelnen wirthschaftenden Subjecten auftritt) unter gewissen Voraussetzungen zu einer dem Masse nach genau bestimmbaren Steigerung der Preise führe » (Menger, 1883, (Menger, 1883, Ertes Buch, Cap. 5, p. 56). Menger nous réfère à point nommé au développement complet de cette théorie des prix dans les *Grundsätze* (Menger, 1871, I, p. 172 et s.).

part, j’appelle « méthode axiomatique ». Je résumerai cette analyse en en rappelant et analysant les six affirmations principales.

1. Menger soutient que, dans la plupart des cas et des situations économiques véritables ou réelles, ces suppositions ne tiennent effectivement pas. C'est dire que les prix réels ou observables s'écartent pratiquement toujours, et à un degré variable, de ceux que Menger appelle les « prix économiques », c'est-à-dire ceux que la théorie permet de concevoir et d’anticiper pour autant que les hypothèses auxquelles elle fait appel se vérifient telles qu’énoncées.

2 Quatre raisons précises permettent d'expliquer adéquatement que la situation économique théorique n'est que très rarement réalisée dans les faits. Cela est le cas d'abord et avant tout parce que, en pratique, les agents économiques n'agissent pas la plupart du temps en fonction de la protection *complète* de leurs intérêts économiques, ne serait-ce que par indifférence ou encore par altruisme. Deuxièmement, cela est le cas parce que ceux-ci ne conçoivent que vaguement, voire erronément, les moyens appropriés à arrêter pour atteindre les objectifs qu'ils se fixent, quand ce n'est pas tout simplement qu'ils omettent de se fixer consciemment de tels objectifs. Troisièmement, ce peut être le cas parce qu'ils sont mal ou incomplètement informés de la situation économique qui prévaut en fait, et quatrièmement, enfin, la raison peut être que leur liberté économique est le plus souvent, et à des degrés divers, contrariée ou entravée.

3. Puisque les prix véritables s'écartent le plus souvent des prix théoriques, il est alors parfaitement compréhensible que la loi des prix qui sous-tend la loi de l'offre et de la demande ne soit pas toujours exactement vérifiée, voire même qu'un accroissement de la demande puisse éventuellement ne donner lieu à aucune augmentation de prix, et qu’elle puisse même précéder une chute des prix. Ainsi, pour Menger, la loi théorique est exacte, mais elle n'est pas vraie au sens empirique du terme, dans la mesure où elle n'est pas historiquement confirmable : elle ne correspond pas à la réalité puisque le réel, dans toute sa complexité, ne s'y conforme pas, ce qui revient à dire que cette loi est exacte bien qu’elle ne cadre que très imparfaitement avec l'observation disponible.

4. Néanmoins, cette loi théorique exacte reste fondamentalement vraie, voire même *absolument vraie* parce qu’exacte. Elle est d'une très grande importance en autant que l'économie comme science soit considérée. Qu'est-ce à dire ? Que le rapport logique entre l'ensemble

ordonné des suppositions fondamentales explicitées plus haut et la loi de l'accroissement des prix en est un de pure déductibilité : cette loi de la théorie économique est « exacte » dans la mesure où elle est, pourrait-on dire, la conséquence logique des conditions supposées au départ. Cette loi théorique est, au plein sens du terme, un *théorème*. La théorie des prix n'affirme pas que les suppositions faites soient vraies au sens où elles seraient empiriquement observées. Cette théorie pose seulement *en termes conditionnels*, comme procède toute théorie exacte, que, si les conditions stipulées étaient réalisées, la situation que la proposition nomologique évoque s'observerait nécessairement : la loi économique en question est exacte parce qu'elle est dérivée comme la conclusion nécessaire d'une inférence. On pourrait dire qu'elle est analytiquement vraie (ou vraie *a priori,* c'est-à-dire *nécessaire*) dans un certain système déductif logiquement clos (un système axiomatique). Mais alors, ne serait-on pas fondé de croire qu'une telle loi n'est qu'une tautologie, une vérité analytique ? Ce serait le cas seulement si les suppositions de départ étaient elles-mêmes des propositions purement analytiques au sens logique du terme (des énoncés non synthétiques, au sens de Kant), ce qui, manifestement, n'est pas le cas aux yeux de Menger (d'où son opposition explicite à l'*apriorisme*). Ces suppositions forment l'ensemble complet (*ex hypothesi*) des conditions sous lesquelles la loi économique identifiée est vraie : voilà le sens véritable de la méthodologie de Menger en matière d'économie pure, pour qui la théorie économique se base simplement sur la faculté de raisonner sous hypothèses ou de penser conditionnellement. Ainsi, l'idée que cette loi de la demande, en théorie économique, soit une vérité absolue et nécessaire s'impose par elle-même. Et c'est bien là ce que pense Menger : les axiomes ne sont pas posés arbitrairement comme des vérités synthétiques *a priori* mais plutôt comme des hypothèses, et le théorème dérivé est logiquement valide s'il dérive déductivement de ces suppositions posées comme hypothèses à la base d'un raisonnement de part en part conditionnel.

5. Il convient alors de se représenter le rapport entre la théorie exacte et le donné empirique tout autrement que comme ce fut le cas plus haut. Cette relation en est une de similarité plus ou moins grande ou complète. Car, alors que la théorie construit une situation idéale, l'observation empirique fournit tout au plus les données dont l'organisation systématique constitue l'image imparfaite de cette situation idéalisée. Cette relation en est une de simulation, encore qu'il ne s'agisse nullement d'établir dans la théorie un modèle qui soit de plus en plus complet ou vraisemblable. Car, alors, l'objectif d'exactitude serait, à toutes fins utiles, perdu. Or

la théorie économique doit pouvoir établir que la loi de la demande est exacte, qu'elle vaut pour toutes les époques, pour toutes les nations, sous toutes les latitudes où l'on trouve un commerce des marchandises, c'est-à-dire une économie d'échange entre agents individuels. Cette loi théorique n'est pas irréfutable pour autant. Seulement, la méthode à suivre pour tenter de la prendre en défaut ne peut pas être la même que celle qu'il convient de suivre dans le cas de la confrontation des lois empiriques avec l'observation. Elle reste formellement réfutable, sinon empiriquement falsifiable. À ce titre, cette loi n'a pas de validité empirique *a priori* : elle n'est *nécessaire* que comme loi théorique. Il est, en effet, pensable qu'on parvienne à montrer que, en fait, telle quelle, cette loi ne découle pas logiquement des suppositions faites, auquel cas il ne s'agirait tout simplement pas d'une loi exacte. L'argument suivant lequel ladite loi exacte dérive effectivement de l'ensemble des suppositions exposées rapidement plus haut reste à jamais ouvert à la discussion, si bien que l'intérêt scientifique de la théorie des prix en économie pure réside encore essentiellement dans le risque d'une réfutation possible.

6. L'objet propre de l'économie théorique pure est précisément constitué par la recherche de telles lois exactes qui n'admettent absolument aucune exception. Il en va tout autrement en recherche théorique d'orientation empirico-réaliste, où il doit être admis au départ que, quelles que soient les régularités mises au jour, elles souffrent toujours de nombreuses exceptions. La recherche théorique d'orientation exacte vise à cerner ce que Menger appelle « les lois de l'économicité » (« *die Gesetze der Wirthschaftlichkeit* »). Entre ces lois économiques exactes et des lois théoriques comme celles des sciences naturelles, Menger se dit d'avis que l'on ne doit faire aucune différence de statut méthodologique. Plus radicalement encore, Menger affirme que la méthode par laquelle on met ces diverses lois théoriques à l'épreuve, associées à des champs de recherche pourtant fort différents, est rigoureusement semblable dans toutes les disciplines théoriques.

Conclusion

Pour Menger, il nous faut accepter d'être pluraliste en méthodologie économique puisque les tâches de l'économie politique sont multiples et diverses et que chaque type de tâches appelle une méthode appropriée. Cela étant dit, il faut savoir gré à Menger d'avoir fait apercevoir que

chacune des deux orientations fondamentales de la recherche théorique poursuit à sa façon un seul et même but : chacune vise en effet, suivant Menger, à nous procurer une compréhension des phénomènes qui aille largement au-delà de l'expérience immédiate et qui rende éventuellement possible leur prévision. Cependant, même si chacune vise à nous faire saisir la nature générale des phénomènes économiques, et même si chacune a pour objectif ultime de permettre de comprendre la façon dont ces phénomènes se relient entre eux lorsqu'on les considère selon l'ordre de la simultanéité ou selon l'ordre de la succession, il n'en reste pas moins qu'une différence essentielle entre ces approches doit être très fortement accentuée. C'est à l'examen approfondi de cette différence épistémologique et méthodologique que Menger s'est avant tout intéressé.

Ce qui fait l'originalité de la position épistémologique de Menger, c'est d'avoir soutenu que, loin que l'anti-réalisme des hypothèses cause un préjudice à la théorie économique, c'est à ce prix que celle-ci atteint à l'exactitude scientifique et qu'elle nous permet de réellement comprendre les phénomènes économiques. Menger a eu raison de penser que, s'il est pertinent pour la physique théorique de penser en termes de « lois physiques nécessaires », il est tout aussi pertinent pour l'économiste de chercher à trouver quelles sont les « lois économiques nécessaires ». Ici se croisent quasi-inextricablement un argument anti-réaliste, fondé sur la reconnaissance du statut idéal des entités économiques, et un argument posant le caractère nécessaire des lois exactes que l'économie théorique cherche à découvrir, lois qu'elle doit chercher à organiser en un système déductif exhaustif et cohérent.

Je suis tout fait conscient que ma lecture de la doctrine épistémologique et méthodologique de Carl Menger est à contre-courant de celle qu'offre souvent l'histoire des idées économiques. Plusieurs commentateurs de la pensée de Menger insistent sur son « aristotélisme »[35] ou sur l'orientation inductiviste de la méthodologie qu'il propose pour l'économie politique.[36] Suivant l'interprétation que j'ai présentée dans les pages qui précèdent, l'anti-réalisme empiriste, l'anti-inductivisme et ce que l'on pourrait appeler le « déductivisme » de Menger en matière de

[35] C'est notamment le cas de Max Alter (Alter, 1990), Egidius Berns (Berns, 1991), Uskali Mäki (Mäki, 1990), Karl Milford (Milford, 1990 et 1992) et Barry Smith (Smith, 1990).

[36] On trouve cette interprétation – à mon avis boiteuse – chez Max Alter (Alter, 1990) et chez Karl Milford (Milford, 1992).

méthodologie de l'économie politique forment les principaux ingrédients de sa polémique avec les économistes de l'École Historique Allemande. Qu'il soit, par ailleurs, « essentialiste », « causaliste » et « réaliste » au sens de la métaphysique d'Aristote est assez secondaire, me semble-t-il, puisqu'on ne trouve pas là la matière première de sa querelle de méthodes avec les économistes allemands.

L'idée de « connaissance nécessaire en vertu des règles de la pensée » sur laquelle se fonde Menger dans sa démarche philosophique exprime le caractère logico-épistémologique propre de l'exactitude formelle recherchée. En matière de *théorie* économique, Menger n'est donc ni un empiriste ni un réaliste : à défaut d'une étiquette à épingler sur sa position épistémologique, je dirais simplement qu'il se veut un partisan de la « pensée exacte ». Menger justifie cette position en faisant valoir que l'économie théorique ne peut pas et ne doit pas pas avoir moins de validité qu'une science naturelle, dont les modèles paradigmatiques sont déjà bien établis à son époque, qu'il s'agisse de physiologie (Helmholtz), de chimie (Lavoisier) ou de physique (Newton), modèles auxquels Menger se réfère explicitement.

Une dernière question, pour terminer : l'argumentation de Menger a-t-elle eu pour effet de débouter l'histoire économique de ses prétentions à être la seule approche théorique légitime en science économique ? Schumpeter est d'avis, quant à lui, que le débat méthodologique en question n'eut aucun impact réel *si ce n'est en Allemagne* (v. Schumpeter, 1951, p. 88). Mais c'est, me semble-t-il, une façon de reconnaître que la querelle des méthodes eut précisément, pour l'essentiel, l'effet immédiat que Menger recherchait ouvertement : débouter de leurs prétentions méthodologiques les chercheurs allemands qui avançaient que l'approche historique des faits socio-économiques devait être la seule base valable pour édifier l'économie politique comme science sociale. Chose certaine, la science économique d'aujourd'hui est pleinement « théorique », au sens mengérien du terme, au point qu'on lui reproche couramment son caractère formaliste trop poussé et son manque d'ancrage empirique. La visée d'exactitude a certainement été amplifiée avec la mathématisation croissante de ce champ disciplinaire. Le rôle du *Methodenstreit* dans cet état de choses est fort probablement nul. Peu importe, car on doit néanmoins admettre que, dans sa réflexion méthodologique, Menger a habilement défendu l'idée que l'économie politique devait impérativement se développer comme une science théorique au

plein sens du terme et non pas seulement comme un savoir purement descriptif — et force est de reconnaître c’est bien ce qu’elle est devenue.

BIBLIOGRAPHIE

Alter, Max (1982), « Carl Menger and *Homo Oeconomicus*: Some Thoughts on Austrian Theory and Mettodology », *Journal of Economic Issues*, 16 (March) : 149-60.

Alter, Max (1986), « Carl Menger, Mathematics, and the Foundations of Neo-Classical Value Theory », *Quaderni di storia dell'economia politica*, 4, 3 : 77-87.

Alter, Max (1990), *Carl Menger and the Origins of Austrian Economics*, Boulder, Co.: Westview Press.

Berns, Egidius (1991), « Economie et passsivité. Une déconstruction de la théorie et de la méthodologie de Carl Menger », *Oeconomia, Economies et Sociétés*, n° 14, p. 5-25.

Birner, Jack (1990), « A roundabout solution to a fundamental problem in Menger's methodology and beyond », in *Carl Menger and his legacy in economics*, Bruce J. Caldwell, ed., Durham, Duke University Press : 241-261.

Böhm-Bawerk, Eugen von (1884), compte rendu des *Untersuchungen* de C. Menger, *Zeitschrift für das Privat- und öffentliche Recht der Gegenwart*, 11 : 207-221.

Caldwell, Bruce J. (ed.) (1990), *Carl Menger and his legacy in economics*, Londres : Duke University Press.

Hacohen, Malachi H. (2000), *Karl Popper – The Formative Years, 1902-1945*, New York, Cambridge University Press.

Hayek, Friedrich A. (1978), « The Place of Menger's *Grundsätsze* in the History of Economic Thoughts », in *New Studies in Philosophy, Politics Economics and the History of Ideas* . Chicago: University of Chicago Press, 1978, pp. 270-282. Repris de Hicks & Weber, eds. (1973), chap. 1 : 1-14.

Hayek, Friedrich A. (1981), « Carl Menger », Introduction to Carl Menger, *Principles of Economics*, (transl. by James Dingwall and Bert F. Hoselitz, new ed. by Louis M. Spadaro, New York and London, New York University Press, 1981), p.11-36. Ce texte a été écrit comme "Introduction" à la réimpr. des *Grundsätze der Volkswirtschaftslehre*, (cf. C. Menger, *Gesammelte Werke,* 4 vols., London, London School of Economics) paru dans la *Series of Reprints of Scarce Works in Economics and Political Science*, vol. 17, 1934; publié aussi dans *Economica,* (nov., 1934) et réimpr. in Henry William Spiegel, ed., *The Development of Economic Thought: Great Economists in Perspective*, New York: John Wiley & Sons, 1952; cf. «Einleitung» in Carl Menger, *Gesammelte Werke*, Erscheinung von F.A. Hayek, Tübingen: Mohr, 2e rééd., 1970 (1ère rééd., 1968), vol. 1.

Hutchison, Terence W. (1981), *The Politics and Philosophy of Economics: Marxians, Keynesians and Austrians*. Oxford: Basil Blackwell. (Chap. 6: «Carl Menger on Philosophy and Method», pp. 176-202; chap. 7: «Austrians on Philosophy and Method (since Menger)», pp. 203-232.)

Jaffé, William (1976), « Menger, Jevons and Waltras De-Homogenized », *Economic Inquiry* (December): 511-524.

Mäki, U. [1990], «Mengerian economics in realist perspective», in *Carl Menger and his legacy in economics*, Bruce J. Caldwell, ed., Durham: Duke University Press, 289-310.

Menger, Carl (1871), *Grundsätze der Volkswirthschaftslehre*, Vienne, Wilhelm Braumüller (cf. *Gesammelte Werke*. F.A. Hayek, ed., vol. 1).

Menger, Carl (1883a), *Untersuchungen über die Methode der Sozialwissenschaften und der Politischen Oekonomie insbesondere*, Leipzig, Dunker & Humblot. (rééd. par F.A. Hayek comme vol. II des *Collected Works of Carl Menger,* Londres, London School of Economics, 1933).

Menger, Carl (1883b), *Irrtümer des Historismus in der deutschen Nationaloekonomie*, Leipzig, Dunker & Humblot.

Milford, K. (1990), « Menger's methodology », in *Carl Menger and his legacy in economics*, Bruce J. Caldwell, ed., Durham: Duke University Press : 215-239.

Milford, Karl (1992), « Menger's Solution of the Problem of Induction : On the History of Methodological Thought in Economics », in Auspitz, J. L., Gasparski, Wojciech W., Mlicki, Marek K. and Szaniawski, Klemens, eds., *Praxeologies and the Philosophy of Economics* (The International Annual of Practical Philosophy and Methodology, Vol. 1, New Brunswick, U.S.A. and London, U.K.: Transaction Publishers, 1992) : 279-311.

Schmoller, Gustav von (1883), «Die Schriften von C. Menger und W. Dilthey zur Methodologie der Staats- und Sozialwissenschaften », *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirthschaft*, 7. Jg : 974-994. Republié dans une version remaniée in G. Schmoller, *Zur Litteraturgeschichte der Staats- und Sozialwissenschaften*, Leipzig : Dunker and Humblot, 1888 : 278-294.

Schmoller, Gustav von (1884), « Antwortbrief », in *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirthschaft*, 8. Jg : 677.

Schumpeter, Joseph A. (1951), « Carl Menger, 1840-1921 », *Ten Great Economists: From Marx to Keynes* . New York: Oxford University Press: 80-90.

Smith, Barry (1990), « Aristotle, Menger, Mises : A Categorial Ontology for Economics », *History of Political Economy*, Annual Supplement to vol. 22 : 263-288.